



16ème legislature

Question N° : 6304	De M. Maxime Minot (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >Recrutement des AESH et accompagnement financier des collectivités	Analyse > Recrutement des AESH et accompagnement financier des collectivités.
Question publiée au JO le : 14/03/2023 Date de changement d'attribution : 09/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Maxime Minot interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les difficultés rencontrées par les communes et les écoles pour respecter l'objectif fixé dans la loi « école de la confiance » concernant l'école inclusive. Prendre en compte les singularités de chaque élève et leurs besoins éducatifs est indispensable. Plusieurs maires interpellent les parlementaires sur la situation tendue et complexe que vivent les directeurs d'école et les équipes éducatives à ce sujet. Au cœur du problème, le manque cruel d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Ces AESH connaissent tous les maux : statut précaire, absence de reconnaissance, d'appartenance à un collectif, missions mal définies et donc détournées, contrats mal conçus, salaire insuffisant, formation continue inexistante. Les AESH souffrent d'une absence d'intégration, d'un manque d'appartenance à l'équipe éducative. Un travail de pédagogie envers les différents corps de l'éducation nationale est nécessaire afin que les missions et le rôle des AESH soient mieux connus et compris par les enseignants. C'est en valorisant au quotidien leur responsabilité, collectivement, que l'inclusion des enfants souffrant d'un handicap deviendra une normalité. C'est ensemble aussi, qu'un véritable projet de réhabilitation et de reconnaissance pour les AESH doit être porté. Mais surtout, si l'État transfère toutes ces compétences aux collectivités territoriales, il se doit d'accompagner ce transfert d'une dotation budgétaire complémentaire. M. le député estime que si l'ambition du Président de la République en matière d'inclusion est affirmée, elle n'est en effet pas suivie d'une aide financière attribuée. Il aimerait donc connaître le plan du Gouvernement pour revaloriser le métier des AESH et permettre ainsi aux collectivités de pouvoir en recruter.